

C'EST NOËL POUR DINOPIEDIA : VERS UN NOUVEAU CADEAU DE LA MAIRIE POUR LE PROMOTEUR ?

Comment le promoteur pourrait ne pas payer sa 1ere annuité, sans intérêts ni pénalités, et sans mettre fin à la vente...

Petit rappel historique : il y a 13 mois, le maire faisait voter en force le déclassement du site des Cascades, après avoir fermé -illégalement- la baignade en vue de vendre le site. L'association EcoCiSo avait organisé une réunion publique d'information le 5 décembre 2023, puis un rassemblement a eu lieu devant la mairie contre la vente, votée malgré tout le 20 décembre 2023.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les travaux sont suspendus, le promoteur n'ayant pas respecté les règles environnementales ; les services de l'état attendant de sa part une étude environnementale.

Surprise : l'ordre du jour du **conseil municipal du 18 décembre** prévoit au point 7 un beau cadeau au promoteur, via sa société immobilière (SCI).

Au mépris de l'acte de vente notarié, et à la demande de M. Lopez, le maire de Trévoux propose le **report du paiement de 100 000€** qui devait être fait le 30 novembre 2024.

Avec suppression des intérêts moratoires dus, sans pénalités... et sans remettre en cause la vente du terrain. Et il prévoit de négocier un nouveau calendrier de paiement. Quel cadeau à M. Lopez !

Le promoteur pleure misère, le maire s'exécute... et les trévoltiens devraient payer !

Nous nous y opposons !

Rassemblons-nous devant la mairie mercredi 18 décembre 2024 à 18h30

LISTE AGIR ENSEMBLE POUR TREVOUX

Ecologie Citoyenneté Solidarité 27 Bd des Combattants 01600 Trévoux. Ne pas jeter sur la voie publique